



Le RAPLIQ 2009 - 2024

15 ans

ACTIVISME ET VICTOIRES
PARTOUT AU QUÉBEC



MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PIÉTONNISATION PERMANENTE DE LA RUE WELLINGTON

FÉVRIER 2025

Table des matières

1. Qui sommes-nous?	3
2. Contexte de notre intervention	3
3. Analyse des enjeux	3
3.1 Accessibilité universelle et obstacles à la mobilité	3
3.2 Consultation publique et participation citoyenne	4
3.3 Avis divergents des résidents et commerçants	4
3.4 Coûts et financement de la piétonnisation	4
Un point important sur le transport adapté (TA):	4
4. Propositions et recommandations	5
5. Conclusion	6

1. Qui sommes-nous?

Le RAPLIQ est un organisme panquébécois qui appuie et accompagne les personnes handicapées victimes de discrimination afin de défendre et revendiquer leurs droits. Depuis sa création, notre mission est de promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances pour tous, en veillant à ce que l'accessibilité universelle ne soit pas une simple promesse, mais une réalité concrète.

La piétonnisation de la rue Wellington est un projet qui, bien que porteur d'opportunités pour certains, risque de créer des barrières supplémentaires pour les personnes handicapées. Il est impératif que ce projet soit examiné à travers une lentille inclusive et équitable afin d'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

2. Contexte de notre intervention

Ce projet soulève des questions fondamentales en matière de respect des droits de la personne. La *Charte des droits et libertés de la personne* et la *Charte canadienne des droits de la personne* garantissent l'égalité de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, et interdisent toute discrimination fondée sur le handicap. En négligeant les besoins des personnes handicapées, la piétonnisation permanente pourrait indirectement violer ces protections juridiques en limitant leur accès à des services essentiels.

Le cadre bâti existant représente déjà un défi majeur pour les personnes en fauteuil roulant et celles ayant des limitations motrices ainsi que fonctionnelles. Les trottoirs inégaux, les entrées de commerces inaccessibles et l'absence de rampes sont autant d'obstacles quotidiens. La fermeture de la rue Wellington à la circulation automobile sans compensations adéquates risque d'aggraver cette exclusion et de restreindre davantage l'autonomie des personnes concernées.

3. Analyse des enjeux

3.1 Accessibilité universelle et obstacles à la mobilité

L'accessibilité universelle signifie que tous les aménagements doivent permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, de se déplacer librement et en toute sécurité. Or, plusieurs problématiques risquent de compromettre cet objectif :

- Absence de transport adapté direct
- Suppression des stationnements adaptés

- Infrastructures inadéquates
- Aménagements temporaires ou permanents entravant un corridor rectiligne libre d'obstacles

3.2 Consultation publique et participation citoyenne

La consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un pas dans la bonne direction. Cependant, il est impératif que les personnes handicapées soient pleinement intégrées dans le processus décisionnel, et que leurs voix ne soient pas simplement entendues, mais réellement prises en compte.

3.3 Avis divergents des résidents et commerçants

L'enthousiasme autour de la piétonnisation est contrasté par les préoccupations légitimes de plusieurs résidents et commerçants. Bien que certains y voient une opportunité de revitalisation économique, d'autres, notamment ceux qui desservent une clientèle âgée ou handicapée, s'inquiètent des difficultés accrues d'accès à leurs établissements.

3.4 Coûts et financement de la piétonnisation

Les investissements pour ce projet doivent être justifiés non seulement en termes d'urbanisme, mais aussi en matière d'accessibilité universelle. Si près d'un million de dollars sont investis chaque année pour la piétonnisation estivale, il est inacceptable qu'aucune somme ne soit prévue pour adapter les infrastructures aux besoins des personnes handicapées.

Un point important sur le transport adapté (TA):

¹Le transport adapté de la STM est un service de transport collectif porte à porte qui fonctionne seulement sur réservation.

Il est destiné aux personnes admises répondant aux exigences suivantes :

- avoir une limitation significative et persistante, et être limité dans l'accomplissement des activités normales;
- avoir des limitations sur le plan de la mobilité justifiant l'utilisation du transport adapté.

¹ <https://www.stm.info/fr/transport-adapte/propos/quest-ce-que-le-transport-adapte>

Notre service de **transport collectif adapté** fiable, sécuritaire, ponctuel et courtois, contribue à l'**inclusion** sociale, professionnelle et économique des **personnes vivant avec des limitations** ayant un impact significatif et persistant sur leur **mobilité**.

À la lumière de ce texte tiré du site de la Société de transport de Montréal, il est juste de conclure que le service de transport adapté est une nécessité, d'autant plus en raison de l'absence de stations de métro accessibles. Il est également incontestable que les personnes utilisant ce service y sont admises car elles ont une condition de vie particulière, ce qui témoigne de leur besoin réel d'un accompagnement de porte à porte.

Comment un·e chauffeur·euse de transport adapté pourra-t-il ou elle accompagner une personne d'un coin de rue jusqu'à sa destination? Si cette contrainte peut sembler raisonnable en été, elle devient nettement plus problématique en hiver. De plus, lorsqu'une personne utilisatrice est jumelée avec une autre, le·la chauffeur·euse ne peut pas la laisser seule, sans surveillance dans le véhicule. Dans une telle situation, quelles options s'offrent au chauffeur ou à la chauffeuse ?

Ainsi, la mise en place d'une piétonnisation engendre des défis logistiques supplémentaires pour un service déjà complexe à gérer, compromettant ainsi l'accessibilité et la sécurité des personnes qui en dépendent.

4. Propositions et recommandations

Afin de garantir que cette piétonnisation soit réellement bénéfique pour tous, nous recommandons :

1. Le maintien des corridors accessibles pour le transport adapté et les véhicules d'urgence;
2. Le réaménagement des infrastructures existantes pour assurer l'accessibilité des trottoirs et commerces, notamment pour assurer d'un corridor libre d'obstacles en ligne droite
3. L'intégration de bancs et d'aires de repos à intervalles réguliers;
4. La mise en place une signalisation sonore et tactile pour les personnes aveugles et malvoyantes;
5. La création d'un service de navettes adaptées reliant les principaux points d'intérêt;
6. La désignation d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées aux coins des rues;
7. L'évaluation de l'impact réel de la piétonnisation avant de pérenniser cette mesure;

Si les services de transport de porte à porte pour les personnes handicapées ne peuvent être garantis conformément à leur objectif, il ne serait pas justifiable de mettre en place une piétonnisation, qu'elle soit permanente ou temporaire. Aucun projet

d'aménagement ou d'urbanisme ne devrait restreindre les droits des personnes handicapées à accéder aux biens et services offerts au grand public.

8. La création d'un comité consultatif permanent, incluant des organismes de personnes handicapées pour assurer un suivi rigoureux.

5. Conclusion

Le RAPLIQ soutient les initiatives favorisant un milieu de vie agréable et sécuritaire, mais refuse que ces initiatives se fassent au détriment de l'accessibilité et des droits fondamentaux des personnes handicapées.

Nous demandons instamment que l'accessibilité universelle soit une priorité dans toute planification urbaine et que les décisions soient prises en concertation avec les personnes directement concernées. La ville de Montréal s'offre l'occasion de montrer qu'un développement urbain peut être inclusif – elle doit la saisir.

Dans le cas contraire, le RAPLIQ ne pourra que s'objecter à l'implantation permanente d'une aussi importante rue commerciale.

Contact:

Steven Laperrière

Adresse : 1371 Saint-Joseph E, Montréal, QC H2J 1M4

Téléphone : (514) 656-1664

Cellulaire ; (514) 836-6376

Courriel: le.rapliq@gmail.com